

PROCÈS-VERBAL – CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Lundi 09 février 2026

Membres représentant l'administration		Présent	Excusé	Absent
Proviseur (président)	Denis Ravaille	X		
Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle	Sophie Maysonnave	X		
Proviseur Adjoint	Laurent Pentinat	X		
Directeur de l'Élémentaire	Fabrice Palhiès	X		
Directeur Administratif et Financier	Txomin Diaz	X		
Conseiller Principal d'Éducation	Olivier Cureau	X		
Membres représentant le personnel		Présent	Excusé	Absent
Enseignement, Éducation et Documentation – 1er degré	Hélène Requer	X		
	Serge Moussay			
	Eva Jolly (suppléante)	X		
	Fanny Forslund (suppléante)			
Enseignement, Éducation et Documentation – 2nd degré	<i>Sièges vacants</i>			
Administratif, sociaux et de santé				
Membres représentants les parents		Présent	Excusé	Absent
Liste APE	Marjorie Plivard (suppléante)	X		
	Marie-Noëlle Bernhard (suppléante)	X		
	Jean-Christophe Dollé		X	
	Vincent Lecoanet		X	
Membres représentants les élèves		Présent	Excusé	Absent
Collège	Louise Boussaert		X	
	Mila Cespedes (suppléant)		X	
Lycée	Vincent Holmgren	X		
	Emna Sid (suppléant)		X	
Membres de droit à titre consultatif				
Consul de France	Olivier Priou		X	
Directeur des dispositifs langues et dispositifs internationaux	Thomas Nicholas	X		
Directrice des Ressources Humaines	Mona-Marleen Antonsson	X		
Vice-Présidente du CVL	Gabrielle Öhman		X	
Conseillers des Français de l'étranger	Emmanuel Rothan-Cederberg		X	
	Audrey Lebioda		X	
	Nathalie Parmegiani		X	
	Nadine Pripp		X	
Membres invités		Présent	Excusé	Absent
Représentant du Conseil d'Administration	Erik de Rouville		X	
	Anne Ruchaud (suppléante)	X		
	Stéphanie Cozon (suppléante)		X	

Aurélie Bonin pour la prise de notes.

Annexes :

- Support de présentation utilisé durant la séance

13 personnes sont présentes dont 11 votants (sur 14) : le quorum est atteint. La séance peut se dérouler valablement.

I. Désignation des secrétaires de séance

Mme Plivard, représentante du collège des parents, et Mme Jolly, représentante du personnel du premier degré, sont volontaires pour relire les notes prises par Mme Bonin.

II. Approbation de l'ordre du jour

Pas de remarque. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025

Pas de remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

IV. Suivi pédagogique et éducatif

a. Calendrier de fin année

Le proviseur présente le calendrier de fin d'année et des examens (cf. annexe). Il explique que les épreuves écrites du Diplôme National du Brevet auront lieu les 18 et 19 juin, ce dernier jour étant le vendredi de midsommar. Il explique les raisons qui ont conduit les autorités en charge des examens à ne pas pouvoir répondre positivement aux demandes portées par l'établissement, le poste diplomatique et le rectorat de l'académie de Lille de ne pas organiser ces épreuves ce jour-là en Suède : il s'agit principalement du fait que l'épreuve concerne les candidats de nombreux pays (Portugal à Iran, Suède à Afrique du Sud) et que les calendriers des différentes régions n'offraient aucune alternative satisfaisante, en termes de dates ou d'horaire.

Mme Bernhard, représentante du collège des parents : les dates du DNB sont-elles officielles ?

Le proviseur répond positivement car elles ont été publiées au journal officiel. Dès que nous avons eu connaissance de ce projet de dates, nous avons demandé une dérogation mais cela n'a malheureusement pas abouti. Une communication sera adressée à l'issue de ce conseil aux parents d'élèves de 3^e pour informer sur le calendrier du DNB, de façon que les familles puissent s'organiser.

Il est repéré que sur la présentation manque les dates du stage d'observation en milieu professionnel des élèves de seconde : il aura lieu du 1^{er} au 12 juin et l'oral de restitution aura lieu la semaine suivante.

b. Projets pédagogiques

Certains projets pédagogiques ont fait l'objet d'ajustements et de compléments, leurs budgets ayant été revus à la baisse. L'ensemble ne nécessite pas davantage d'engagement financier. Il s'agit de réinvestir les économies réalisées dans la réalisation des voyages ou projets dans les opportunités qui peuvent être saisies.

Mme Plivard, représentante du collège des parents, demande si le budget restant sera utilisé à d'autres fins ?

Le proviseur indique qu'il n'est pas prévu d'utiliser les éventuels budgets rendus disponibles pour les utiliser : ces ajustements sont rendus possibles par les effets du taux de change entre la couronne suédoise et l'euro et parce qu'il s'agit d'une opportunité à saisir pour enrichir le projet déjà monté.

c. Climat scolaire et enquête bien être

Le proviseur partage des indicateurs (cf. annexe) qui semble signaler une dégradation du climat scolaire, à la fois au collège et au lycée. Les dégradations, notamment dans les toilettes au site principal, sont en hausse, le nombre d'incidents impliquant des élèves est en hausse, les faits en question relèvent de problématiques plus lourdes, ce qui explique que les sanctions prononcées depuis le début de l'année (6 mois) sont deux fois plus nombreuses et deux fois plus lourdes que sur l'ensemble de l'année scolaire 2024-2025.

Il partage ensuite les actions prises par l'établissement : adaptation de la planification des actions de prévention aux problématiques rencontrées, sollicitation de soutiens externes (police, services sociaux, fältassisteranter, ...) et poursuite du travail, déjà engagé, de réécriture des règlements intérieurs. Par ailleurs, l'enquête Bien-être 2025-2026 est en cours de passation par les élèves. Il questionne les membres du conseil sur leur point de vue concernant cette évolution.

Vincent Holmgren, représentant du collège des élèves, fait part du fait que rien n'a été remonté de la part des élèves sur la dégradation du climat scolaire. Mme Plivard, représentante du collège des parents d'élèves, indique qu'une information sur la dégradation d'ordinateurs avait été reçue par les parents : elle estime qu'il serait intéressant de questionner les familles également pour que les parents puissent engager le dialogue avec leurs enfants. Le proviseur indique qu'une communication à ce sujet est en cours de réflexion.

Le proviseur adjoint indique que, s'il y a en effet deux fois plus de sanctions en 6 mois que sur une année entière, les chiffres restent bas si l'on compare à la France, y compris dans des environnements apaisés, mais une augmentation est clairement constatée. Mme Bernhard, représentante de collège des parents, demande s'il s'agit de situations en classe ou en dehors. Le proviseur adjoint indique que les deux types de situations existent et rappelle que des choses se passant en dehors de l'école peuvent y avoir des effets.

Vincent Holmgren, représentant du collège des élèves, note qu'il semble y avoir une différence de nature entre les dégradations sur le matériel (plutôt au collège) et les incidents plus restreints à certains groupes d'élèves au lycée. Peut-être qu'au lycée les élèves font davantage remonter les choses à la direction de l'école. Le proviseur estime que, si la situation découle du fait que la parole se libère, c'est positif. Néanmoins le risque augmente également de voir circuler des rumeurs. Il devient alors primordial que paie le travail éducatif mis en place pour éviter la propagation de telles rumeurs. Il estime important que les représentants des élèves leur relaient l'information.

d. Actions planifiées au CESCE

Le proviseur présente ensuite (cf. annexe) les actions éducatives planifiées concernant le parcours éducatif de santé et l'éducation au développement durable, après sa préparation au CESCE. Il indique qu'il revient au conseil d'établissement d'adopter le programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la citoyenneté.

Mme Plivard, représentante du collège des parents, demande si un atelier sur la gestion du stress sera mis en place pour les classes à examen.

Le proviseur adjoint indique que, spécifiquement à l'approche des examens, la possibilité d'organiser une action sera regardée car il y a un besoin certain. Le proviseur rappelle que cette action avait été mise en place à la suite des résultats d'une enquête bien-être menée il y a trois ans : elle avait également conduit à instaurer la 6^e avec des évaluations uniquement par compétence.

Vincent Holmgren, représentant du collège des élèves, confirme que le stress est toujours présent au sein de la communauté des élèves et monte crescendo durant la scolarité.

Le proviseur estime que, lorsque les élèves le ressentent, ils doivent l'exprimer dans l'enquête Bien-être de façon qu'en découlent des actions mises en œuvre dans l'établissement.

Mme Bernhard, représentante du collège des parents, ajoute que, plus les parents sont impliqués, plus ils peuvent agir auprès des enfants.

Le proviseur estime qu'il faut effectivement réfléchir à une façon d'associer les parents.

Le proviseur soumet la planification proposée au vote :

Contre : 0

Pour : 11

Abstention : 0

Le conseil d'établissement adopte le programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la citoyenneté.

V. Préparation rentrée 2026 2027

a. Calendrier Scolaire 2026-2027

Le proviseur indique que, par rapport à la version envoyée en décembre, le calendrier scolaire prévisionnel pour l'année 2026-2027 présenté en séance (cf. annexe) a connu de légères modifications :

- La journée pédagogique est déplacée au 5 janvier
- Une journée de développement de l'école est placée le 4 janvier, ce qui conduit les vacances scolaires de fin d'année civile à se terminer le 6 janvier inclus.

L'expérience de cette année, avec une reprise le 5 janvier et un jour férié le 6 janvier, a en effet montré que ce type d'organisation induisait malheureusement un absentéisme important.

Le directeur de l'élémentaire ajoute que le Conseil d'École a donné un avis favorable à ce calendrier. Le proviseur indique que le calendrier a également été présenté en conseil pédagogique et en commission de dialogue social sans susciter de propositions alternatives.

Mme Plivard, représentante du collège des parents, remarque qu'il y a moins de jours réels que de jours théoriques d'école et demande si cela est gênant.

Le proviseur indique que ce n'est pas gênant : il précise qu'il faut se rapprocher autant que faire se peut des 180 jours de classe prévus au Code de l'Éducation et à la base de la planification curriculaire.

Le proviseur soumet ensuite la planification proposée au vote :

Contre : 0

Pour : 11

Abstention : 0

Le conseil d'établissement adopte le projet de calendrier scolaire 2026-2027 présenté en séance.

b. Effectifs prévisionnels et procédure de réinscription

Le proviseur présente (cf. annexe) les projections d'effectifs : elles ont été réalisées de la façon suivante :

- Pour le niveau CP : à partir du nombre de montants de la Förskola et du nombre de dossiers déposés
- Pour les niveaux CE1 à 3^e : à partir des taux de passage apparents moyens sur 4 et 7 ans
- Pour le lycée : à partir des intentions préliminaires exprimés par les élèves de 3^e à 1^{ère} et leurs familles

Il présente ensuite la procédure de réinscription : elle se déroulera de mi-février au 5 mars en deux phases.

- La **réinscription administrative**, qui concerne toutes les familles (même en cas de départ pour lancer une radiation), demande d'accepter les différents règlements (financier, charte de scolarisation, ...) et permet d'actualiser ses informations administratives.

- La **réinscription scolaire**, qui permet sur Eduka de mentionner le parcours, les langues, les options et spécialités éventuelles ou la participation au Fritids ou à l'étude à l'élémentaire.

Il indique que la réinscription doit s'articuler avec le dialogue sur l'orientation (pour les classes de 3^e à 1^{ère}) et le choix de la LVB (en 5^e) : il est conduit sur la fiche dialogue, transcrite sur le bulletin et cette fiche sera renvoyée pour confirmation / modification en amont du 3^e trimestre, puis renvoyée à l'issue du conseil du troisième trimestre pour accepter ou refuser la proposition d'orientation du conseil de classe en vue de la décision du chef d'établissement .

Cette présentation n'appelle pas de remarques des membres.

c. Offre de formation prévisionnelle

Le proviseur rappelle ensuite (cf. annexe) la procédure qui a été retenue cette année pour définir l'offre de formation qui sera mise en place et le calendrier de sa définition. Ils font suite aux discussions au sein du conseil d'établissement l'année dernière. Il indique que le conseil d'établissement sera sollicité aujourd'hui pour former un avis sur l'offre pédagogique à proposer en vue de la période de réinscription. Il présente ensuite (cf. annexe) les différentes prévisions d'effectifs existantes, et leurs impacts prévisibles en termes de classes ou groupes. À partir des enjeux identifiés, il propose d'intégrer l'ensemble des enseignements existants à la carte de formation du LFSL dans l'offre de formation proposée à la réinscription à l'exception :

- Du double parcours baccalauréat - gymnasieexamen SAM en 1^{ère}
- De la spécialité *Anglais Monde Contemporain* en 1^{ère}

Il indique également qu'il propose que la spécialité *Anglais Monde Contemporain* en terminale se voit, a priori, être proposée via le CNED.

Mme Bernhard, représentante du collège des parents, n'est pas favorable à la non-ouverture de l'AMC en 1^{ère} et de proposer un enseignement via le CNED, car le LFSL est une école internationale et le suivi par le CNED n'est pas efficace selon elle.

Vincent Holmgren, représentant du collège des élèves, indique qu'ils ne sont pas favorables à prendre une spécialité par le CNED, sauf si un accompagnement par des professeurs en interne est prévu.

Le proviseur adjoint indique que la crainte exprimée par les parents et les élèves est compréhensible, mais qu'il est illusoire de penser pouvoir proposer 7 spécialités sur une cohorte de 35 élèves. Lorsqu'il y a recours au CNED sur une spécialité, l'idée est d'apporter un accompagnement par des professeurs du LFSL en interne à raison de 2h au moins, sur les 6h d'enseignement de spécialité.

Vincent Holmgren ajoute que les élèves de 1^{ère} pensaient qu'en choisissant une spécialité en 1^{ère}, ils pourraient la continuer en terminale.

Mme Plivard, représentante du collège des parents ajoute que le retrait du choix de l'option en 1^{ère} est complètement compréhensible. Par contre, l'arrêt brutal de l'option pour ceux qui l'ont choisie cette année est questionné. Cette option n'aurait jamais été choisie par ces élèves si annoncée en format CNED. On devrait permettre aux élèves de finir dans de bonnes conditions. Il ne s'agit là que d'1 an.

Le proviseur répond qu'il est légitime qu'un élève puisse vouloir conserver une spécialité commencée en 1^{ère} en terminale. En France, si un élève se retrouve dans cette situation (il souhaite poursuivre une spécialité que son établissement ne pourra pas proposer), c'est un peu plus simple car il peut souvent la poursuivre en changeant d'établissement, parfois via une solution d'internat. Dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger, cette possibilité n'existe pas la plupart du temps : c'est pourquoi l'AEFE a élaboré un partenariat solide avec le CNED pour pallier cette difficulté et assurer une scolarisation rencontrant ces souhaits.

Mme Plivard, représentante du collège des parents, demande si le LFSL a déjà considéré l'éventualité de mutualiser des enseignements, par exemple avec les lycées d'Oslo ou de Copenhague.

En réalité, dans la très grande majorité des établissements du réseau, il existe des seuils en dessous desquels les établissements ne proposent pas l'enseignement (y compris entre la 1^{ère} et la terminale), parfois même sans possibilité de le suivre via le CNED. Dans ce cas, il est difficile d'envisager des mutualisations. Au LFSL, nous essayons de trouver des solutions dans ces situations mais nous atteignons nos limites en termes de fragmentation de l'offre de formation.

Mme Bernhard, représentante du collège des parents, demande quel accompagnement en interne sera garanti si l'AMC est proposé via le au CNED en terminale. Vincent Holmgren complète la question en demandant combien d'heures d'accompagnement sont prévues dans ce cas.

Le proviseur indique qu'en cas de recours au CNED pour une spécialité, l'établissement homologué a l'obligation d'assurer un accompagnement local. Au LFSL, c'est systématiquement effectué via un enseignant qualifié dans la discipline. Il n'y a pas de volume horaire imposé. Chaque établissement choisit en fonction de la taille du groupe et du profil des élèves. Cela peut être ajusté au besoin, mais tourne souvent autour de la moitié du volume horaire réglementaire.

Mme Requer, représentante du personnel du premier degré, indique que, pour ce qui concerne l'élémentaire, connaître le nombre de classes seulement en avril est trop tardif.

Le proviseur en convient mais rappelle que ce calendrier permet de gagner un mois par rapport à l'année dernière. C'est l'objectif poursuivi avec cette stratégie adoptée par le conseil d'établissement en début d'année que d'avancer les décisions structurelles afin de ne pas courir après le temps dans la préparation de l'année et de diminuer le niveau d'inquiétude chez les équipes et les élèves, mais cela impose de poser des contraintes plus fortes et plus tôt sur les choix que les élèves et leurs familles ont à faire.

Le proviseur soumet ensuite la proposition qu'il a présenté au vote pour avis :

Abstention : 4

Contre : 1

Pour : 6

Le conseil d'établissement émet un avis favorable sur l'offre de formation qui sera intégrée en vue de la procédure d'inscription et de réinscription pour la rentrée scolaire 2026.

Le proviseur relève les propos de Vincent Holmgren sur l'importance de bien communiquer, en cas de spécialité suivie par le CNED, de l'organisation d'un accompagnement par des professeurs en interne au LFSL.

d. Préparation du budget et droits de scolarité 2026-2027

Le proviseur présente (cf. annexe) le contexte dans lequel la préparation du budget 2026-2027 se déroule.

De manière générale, la situation de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger est complexe : d'une part, la situation budgétaire de l'État français a conduit à une baisse de sa subvention pour mission de service public et, d'autre part, du fait de son activité, l'augmentation régulière et significative de la part employeur de la cotisation pour la pension civile du personnel qui y est détaché induit une hausse conséquente de ses dépenses chaque année. Il s'agit là d'une situation historique mais cet effet ciseau était intenable sur l'année civile 2026. Dans ce contexte, sa tutelle (le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères) a fait le choix d'engager une réforme structurelle plutôt que de trouver une solution financière ponctuelle. Plusieurs groupes de travail ont été lancés et tous n'ont pas apporté leurs conclusions. Néanmoins, celui concernant les modalités de financement du réseau de l'enseignement français à l'étranger a présenté ses conclusions au conseil d'administration de l'AEFE fin novembre. Ce conseil, qui a la responsabilité de définir le modèle économique du réseau d'après le Code de l'Éducation, a adopté une réforme de ce modèle le 18 décembre 2025. Il est important de garder à l'esprit que les subventions totales

pour mission de service publique de l'AEFE (réseau et bourses) continuent de représenter 12 % du budget de l'action extérieure de la France ce qui est très important.

Le proviseur présente ensuite la réforme du modèle économique et ses impacts sur la Fondation. Tous les acteurs du réseau participent à l'effort nécessaire, quel que soit les statuts des établissements. Pour ce qui concerne les établissements conventionnés, une nouvelle contribution, due à compter du 1^{er} juillet 2026,

$$\text{Contribution} = \text{Taux} \times (N_{D_1} \times 38\,736 + N_{D_3} \times 34\,750)$$

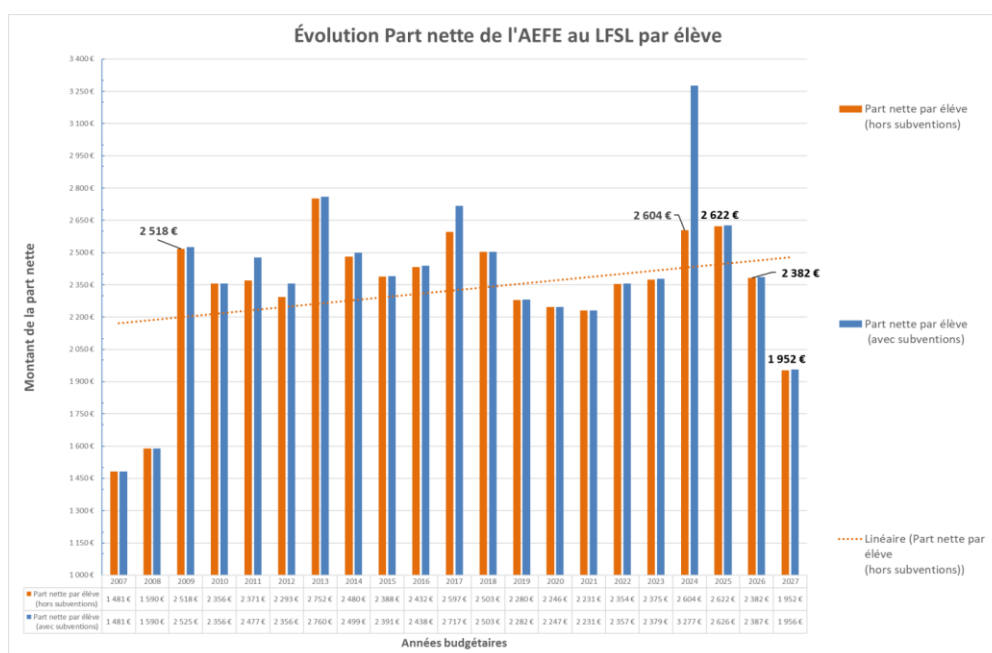
vient s'ajouter aux versements qui sont attendus de l'établissement vers l'AEFE. Son calcul est basé sur le coût moyen de la part employeur de la cotisation pour pension civile des détachés, respectivement d'enseignement et d'éducation (D3) ou d'encadrement (D1), multiplié par le nombre de personnel détaché de chaque catégorie dans l'établissement, ce qui donne :

Au 1^{er} juillet, 35% de ce coût moyen sera refacturé par détaché aux établissements conventionnés et, à compter du 1^{er} janvier 2027, 50% de ce coût moyen sera refacturé. L'AEFE estime que, dans le réseau, les droits de scolarité, qui s'élèvent en moyenne à 6 940€ par an et par élève, augmenteraient d'environ 457€ par an si l'ensemble de cette nouvelle contribution était intégralement reporté sur ceux-ci. L'AEFE a également partagé avec les établissements qu'il y a une attente politique à ce que cette réforme ne soit pas pilotée uniquement via les frais de scolarité. Divers leviers sont présentés, dont celui de la carte des emplois (le nombre de personnel détaché) qui impacte directement le montant de la contribution.

Le proviseur présente ensuite les impacts de cette situation sur le LFSL : la nouvelle contribution doit d'abord être intégrée à la convention via la signature d'un avenant avant le 30 juin 2026. Le conseil d'administration de la Fondation a planifié le vote sur cette signature au mois de mars. En absence de signature, l'AEFE a indiqué qu'elle devrait engager le déconventionnement des établissements concernés. Ensuite, la direction a fait des estimations du montant de cette nouvelle contribution pour le LFSL « toutes choses égales par ailleurs », ce qui donne :

Années	2025-2026	2026-2027	2027-2028 et suivantes
Contribution	26 990 €	393 283 €	462 686 €
	291 492 SEK	4 247 457 SEK	4 997 009 SEK

Enfin, la direction a également fait un travail de projection des équilibres financiers entre l'AEFE et la Fondation. En effet, cette contribution s'ajoute aux deux versements existants, mais il faut tenir compte des dépenses effectuées par l'AEFE au service du fonctionnement du LFSL : rémunération du personnel détaché, bourses, subventions diverses, ... La différence entre les dépenses de l'AEFE et les versements



du LFSL à l'AEFE, quand elle est rapportée au nombre d'élèves, est appelée l' « aide nette » par l'AEFE. Le proviseur présente l'évolution de cette aide nette du LFSL depuis 2009 et les estimations qui sont faites de son évolution avec cette nouvelle contribution (cf. ci-dessous). Il en résulte que, si cette nouvelle contribution va induire une nouvelle dépense pour la Fondation et traduit une baisse du soutien de la France au fonctionnement de l'établissement, ce soutien reste conséquent puisque l'aide nette passera d'environ 2400€ par an et par élève depuis 15 ans à environ 2000€ par an et par élève en 2027-2028 « toutes choses égales par ailleurs », soit davantage que les droits de scolarité.

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire pour l'année prochaine, il faut néanmoins intégrer cette dépense supplémentaire significative. Le proviseur présente les leviers identifiés :

- Au niveau des recettes :
 - Le montant des droits de scolarité
 - Les effectifs
 - Toute diversification des sources de financement, comme le projet « *Un An à Stockholm* »
- Au niveau des dépenses :
 - Le resserrement des structures pédagogiques et l'ajustement de l'offre de formation
 - L'optimisation d'un certain nombre de missions (soutien, services supports, ...)
 - L'optimisation des dépenses de fonctionnement

Le proviseur présente enfin la stratégie retenue par le dernier conseil d'administration de la Fondation. Il a été décidé, par le conseil, de viser un **partage de l'effort** entre toutes les parties prenantes de la communauté (familles, personnel, structure, ...).

Pour ce qui concerne les familles, l'effort se fera prioritairement via le **montant des droits de scolarité** : il a en effet été décidé par le conseil d'administration que ces derniers seraient augmentés en 2026-2027 de **280 SEK en moyenne par élève et par mois sur 10 mois soit 2 800 SEK par an et par enfant en moyenne** (les droits varient selon le niveau de scolarisation et le nombre d'enfants). Il faut avoir à l'esprit, indique-t-il, que le conseil d'administration avait déjà acté des augmentations pluriannuelles des droits de scolarité afin de prendre en compte le décrochage de ces derniers avec l'inflation durant la période 2018-2023 où ils n'avaient pas évolué. À l'issue de ce conseil d'établissement, cette information fera l'objet d'une communication aux familles avant la période de réinscription.

Cette augmentation ne permet de prendre en charge qu'une partie de l'effort nécessaire. La direction estime que **l'effort restant pour construire un budget à l'équilibre nécessite d'identifier 3,1 millions de SEK d'économie dans les dépenses pour 2026-2027 à effectifs donnés**. À titre d'exemple, cela correspond à environ 5,3 équivalents temps-plein ou à 23 élèves supplémentaires par rapport aux prévisions.

Mme Plivard, représentante du collège des parents, demande si le LFSL, qui propose un Baccalauréat Français International trilingue suédois anglais, envisage de proposer un BFI bilingue anglais.

Le proviseur indique que des demandes régulières de cette ouverture sont effectuées auprès de la direction. Il est difficile de quantifier le nombre de **nouveaux** élèves qu'une telle offre permettrait au LFSL d'attirer. S'ils sont suffisamment nombreux, ce pourrait être une partie de la solution ; s'il s'agit essentiellement d'élèves déjà accueillis, cela viendrait archipeliser encore un peu plus l'offre de formation. Mais toute indication à ce sujet est pertinente selon le proviseur.

VI. Informations préliminaires sur la situation immobilière

Le proviseur indique qu'il avait été prévu de communiquer très prochainement sur la situation immobilière du site principal et en premier lieu dans les instances. Cependant, des questions sont apparues sur les réseaux sociaux, il est apparu opportun, voire nécessaire, de communiquer rapidement afin de limiter la propagation de rumeurs : il vient ici faire un point d'informations.

Depuis plusieurs années, le propriétaire du bâtiment du site principal, SISAB, estime nécessaire d'engager à terme des travaux lourds de rénovation. Selon les éléments communiqués à ce jour, ces travaux pourraient entraîner une interruption totale ou partielle de l'activité sur le site principal pour une durée estimée à environ deux ans. Le calendrier a toutefois beaucoup évolué dans le temps. À ce stade, un démarrage possible est évoqué à l'été 2029, sans qu'aucune date ne soit formellement arrêtée.

Cette situation fait l'objet d'un travail approfondi et continu de la part du conseil d'administration de la Fondation et de l'équipe de direction. La collaboration avec le propriétaire s'est récemment intensifiée afin de mieux cerner les contraintes et d'identifier des solutions réalistes.

La priorité de la direction demeure la continuité de l'enseignement et la pérennité du projet éducatif au bénéfice des élèves. La recherche de solutions intègre donc pleinement la réalité et les besoins des familles. La direction s'est fixée pour objectif de trouver des solutions qui impactent le moins possible la vie de nos familles et assure un fonctionnement pédagogique qualitatif et, donc, qui tiennent compte des contraintes suivantes :

- Maintenir des conditions d'enseignement riches et adaptées pour les élèves du collège et du lycée, en tenant compte de l'activité de l'annexe, appelée à se poursuivre, et donc assurer la proximité requise entre collège et lycée ;
- Assurer l'enseignement dans un emplacement proche de l'actuel, afin de perturber le moins possible l'organisation des nombreuses familles qui habitent près de Stora Essingen ;
- Assurer l'enseignement dans un emplacement facilement accessible par les transports en commun, pour permettre aux nombreuses familles qui habitent loin de Stora Essingen de disposer de trajets viables pour leur organisation quotidienne.

L'objectif de la direction, avec l'appui du poste diplomatique et du conseil d'administration, est d'assurer une information à la fois transparente et adaptée à l'avancée des réflexions. À mesure que les perspectives se préciseront et que des scénarios plus concrets se dessineront, les représentants des parents, des élèves et du personnel continueront d'être associés aux échanges dans le cadre des instances.

Le proviseur indique que, même s'il est invisible, un travail intensif est en cours pour faire émerger des scénarios viables dans ce cadre. Mais, à ce jour, aucun scénario n'est arrêté et aucun calendrier n'est certain. Toutes les décisions seront guidées par l'intérêt des élèves et la volonté de préserver un cadre d'apprentissage stable, cohérent et accessible au plus grand nombre.

VII. Questions diverses

Pas de question reçue.

L'ordre du jour étant épuisé, le proviseur lève la séance.

Procès-verbal établi sous réserve de modification lors de la prochaine réunion.